



COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 22/04/2014

Présents : [cf. feuille d'émargements en date du 22/04/2014]

- le maire
- les 4 conseillers municipaux dont le conseiller délégué
- 4 représentants extérieurs dont la suppléante de la directrice Rsd Novel, EPAHD

Absents excusés : Mme LAPORTE (directrice La MAS)

Ordre du jour :

1. **Définition du Centre Communal d'Action Sociale : sa composition – son rôle**
2. **Approbation Budget primitif 2014**

• *Préambule*

La séance commence par un tour de table où chacun se présente après que Mme Barrière ait excusée la directrice de La MAS. Mme Barrière ajoute la structure dans laquelle la personne invitée intervient :

Marie-Aimée DESAILLE	Conseillère insertion et formation professionnelle
Marie PACK	UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
Françoise BRUN	Personnes âgées
Catherine DEFAYSSE	Suppléante de Mlle CHAPOUX – Rsd Novel, EPAHD

Mme Guennoc-Barrière précise que trois réunions à caractère obligatoire sont à prévoir :

- L'approbation du budget primitif
- Le repas des aînés
- L'approbation du compte administratif

Et que des réunions ponctuelles seront incrémentées, au cours de l'année, à la demande de cas particuliers.

• *Présentation par Power Point du premier point de l'ordre du jour.*

1. Qu'est-ce que le CCAS ?

- C'est un **établissement public administratif communal**,
- Il dispose d'une **personnalité juridique propre** qui le distingue de la commune,
- Il est présidé de plein droit par le maire.

2. Une structure paritaire

Son conseil d'administration est constitué **paritairement** d'élus locaux et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. De plus, la commission du CCAS comporte 5 élus et 5 personnes qualifiées.

3. Un établissement administratif

Il est donc de ce fait :

- Une **personnalité juridique de droit public**,
- Une **existence administrative et financière** distincte de la commune,
- Géré par un **conseil d'administration** qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

4. Ses missions

C'est donc **une institution locale de l'action sociale par excellence** :

- Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune de Varetz, en liaison avec les institutions privées et publiques.
- Le CCAS se mobilise dans divers champs tels que la lutte contre l'exclusion, le service d'aide à domicile, la prévention et l'animation pour les personnes âgées, le soutien au logement et à l'hébergement, la petite enfance, l'enfance/jeunesse, le soutien aux personnes en situation de handicap... [liste non exhaustive].

• Présentation du *deuxième point* de l'ordre du jour.

Le budget primitif 2014 est affiché au vidéo projecteur et Mme Guennoc-Barrière fait une explication pour chacune des 5 lignes des comptes :

Alimentation	Repas de Noël et colis des aînés
Locations mobilières	Vaisselle et sono pour le repas des aînés
Fêtes et cérémonies	Décoration, menu, cadeaux exceptionnel repas des aînés
Catalogues et imprimés	Impression des tickets de transport
Taxes foncières	Anciennement le presbytère – médiathèque
Aides (taxi...)	Tickets délivrés par la mairie / aides ponctuelles aux familles

Ce dernier suscite des débats controversés, et entre autre, sur la disproportion financière entre les comptes « alimentation » et « aides ». Étant donné la reprise de cette section financière, il est précisé par Mme Barrière que pour cette année, il serait voté en l'état et devra être étudié et amélioré pour le prochain budget.

En effet, toutes les personnes de la commission étant nouvellement inscrites, il a paru plus judicieux à Mme Barrière d'élaborer un budget se calant sur les années précédentes, par l'ancienne municipalité et surtout, vu le temps imparti.

Il est alors demandé aux personnes présentes d'envisager de réfléchir à des améliorations à apporter pour le vote du compte administratif.

Monsieur Audard, entre autre, argumente sur le fait que, pour lui, c'est un PROBLEME POLITIQUE:

- « *En fait l'ancienne municipalité n'a consacré " au social" qu'une somme de 1500 € pour l'année 2013 ! (Le reste ressort des festivités et non du CCAS, qui doit être le filet de sécurité des familles.)* »

Sur ce, Marie-Aimé Desaille et Mme Barrière rétorquent que cela rentre bien dans le cadre du CCAS : « lutte contre l'exclusion » et « prévention et animation des personnes âgées ». De plus, Francis Rouland précise que cette ligne de compte pourrait aussi être comptabilisée dans le budget primitif de la commune mais que l'ancienne municipalité avait souhaité l'intégrer au CCAS.

- « *L'ancienne municipalité nous a légué un CCAS PASSIF, qui n'a jamais cherché à savoir ou connaître les besoins des gens en difficulté.* »

Mme Guennoc-Barrière **reprécise** que le rôle du CCAS n'intervient **qu'en dernier recours** c'est-à-dire après avoir élaboré toutes les démarches administratives possibles auprès des différents services déjà existants. Francis Rouland confirme en précisant qu'en 2013, qu'une seule famille n'avait présenté un dossier contrairement à l'année 2012, et que la commune l'a aidée.

- « *On sait que cette population ne fréquente pas nécessairement les guichets. IL conviendrait, donc, à mon avis de développer une information simple, en direction par exemple des étudiants, ... des familles frappées par un décès... pour recenser les besoins.* »

Mme Guennoc-Barrière répond que l'objectif du CCAS n'est pas de « débusquer » ces familles et encore moins de manière « offensive », mais bien de **donner une information** au publique et ce, par le biais, d'une part des personnes présentes à cette assemblée et d'autre part, d'envisager un autre mode d'information. Elle précise avec l'approbation de Francis Rouland que le travail réalisé par Nadine, employée de mairie, est primordial et son concours est vraiment réellement important.

Aurélian Coursière se propose donc d'étudier la question dans le cadre de sa partie « Communication ».

Clôture de séance.

Compte-rendu rédigé par Jany GUENNOC-BARRIERE.